

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



**Déclaration de Maladie**  
N° M20- 0000918

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 9600 Société : 61663

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

KHADRAOUI Red

Date de naissance :

29 - 05 - 1952

Adresse :

78 Rue Thaker Imp. Sania (A-M) CASA

Tél. : 0666408917 Total des frais engagés : 4319,8 + 100,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

21/02/2021

Nom et prénom du malade :

khadroui Red

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Jointure + HTA + RTA

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Le : 23/03/2021

Signature de l'adhérent(e) :



Autorisation CNDP N° : AA-215 / 2019

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
2021	CS		1000H	
2021				
2021				

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE HADJ TAZI Dr. Tazi Mona 101 Rue Imam Kastatani Habous Casablanca - Tel: 05 22 30 53 85		4319,8

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

**O.D.F PROTHESES DENTAIRES**

**DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE**

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	00000000	00000000
	35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]  
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS      VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

# Docteur Latifa Benkiran

Spécialiste en Médecine du Travail & Ergonomie

Faculté de Médecine de Rennes (France)

Expert Assermentée Près Les Tribunaux

Médecine Interne-Echographie-Médecine Générale

231, Bd Tahar Alaoui

Av des FAR . Casablanca-Anfa

Tél / Fax : Cabinet : 05 22 26 71 21

# الدكتورة لطيفة بنكيران

اختصاصية في طب الشغل

خريجة كلية الطب بربن (فرنسا)

خبرة مملحة لدى المحاكم

الطب الداخلي - الفحص بالصدى - الطب العام

231، شارع الطاهر العلوي

مح الجيش الملكي، الدار البيضاء-أنفا

الهاتف \ الماكس (ع) : 05 22 26 71 21

E-mail : benkirani@yahoo.fr البريد الإلكتروني :

Casablanca, le :

٢٠١٧/١٢/٢١

الدار البيضاء في

$$283,00 \times 2 = 566,00$$

لهمسا - حسب  
ـ chonfroisel er (B)

$$\begin{array}{r} 297,00 \times 6 = \\ 1782,00 \end{array}$$

تمبليـ . مـ (B)

$$243,00 \times 2 =$$

$$486,00$$

ـ Corleu (B)

$$448,00 \times 2 =$$

$$896,00$$

ـ Coralans (B)

$$\begin{array}{r} 98,30 \times 6 = \\ 589,8 \end{array}$$

$$4319,8$$

ـ Athy (B)

PHARMACIE HADJ TAZI  
101 Rue Dr. Tahar Tazi  
Casablanca . Tel : Kasbah 0522 30 53 86



ZENITH Pharma  
AMM N° 556/17 DMP/21/NRQ



6 118001 271214  
PPV : 283,00 DH

ZENITH Pharma  
AMM N° 556/17 DMP/21/NRQ



6 118001 271214  
PPV : 283,00 DH

SYNTHEMEDIC  
22 rue zoubair bnoou al aouam roches  
noires casablanca  
SYMBICORT TURBUHALER

200/6 µg Pdres p inh  
Flacon de 120 doses  
104/14 DMP/21/NRQ P.P.V : 297,00 DH  
6 118001 020706

SYNTHEMEDIC  
22 rue zoubair bnoou al aouam roches  
noires casablanca  
SYMBICORT TURBUHALER

200/6 µg Pdres p inh  
Flacon de 120 doses  
104/14 DMP/21/NRQ P.P.V : 297,00 DH  
6 118001 020706

SYNTHEMEDIC  
22 rue zoubair bnoou al aouam roches  
noires casablanca  
SYMBICORT TURBUHALER

200/6 µg Pdres p inh  
Flacon de 120 doses  
104/14 DMP/21/NRQ P.P.V : 297,00 DH  
6 118001 020706

SYNTHEMEDIC  
22 rue zoubair bnoou al aouam roches  
noires casablanca  
SYMBICORT TURBUHALER

200/6 µg Pdres p inh  
Flacon de 120 doses  
104/14 DMP/21/NRQ P.P.V : 297,00 DH  
6 118001 020706

SYNTHEMEDIC  
22 rue zoubair bnoou al aouam roches  
noires casablanca  
SYMBICORT TURBUHALER

200/6 µg Pdres p inh  
Flacon de 120 doses  
104/14 DMP/21/NRQ P.P.V : 297,00 DH  
6 118001 020706

SYNTHEMEDIC  
22 rue zoubair bnoou al aouam roches  
noires casablanca  
SYMBICORT TURBUHALER

200/6 µg Pdres p inh  
Flacon de 120 doses  
104/14 DMP/21/NRQ P.P.V : 297,00 DH  
6 118001 020706

Maphar  
Km 10, Route Côtière 111,  
Ql Zenata Ain seba Casablanca  
Crestor 10mg cp pell b30  
P.P.V : 243,00 DH

6 118001 183111

Maphar  
Km 10, Route Côtière 111,  
Ql Zenata Ain seba Casablanca  
Crestor 10mg cp pell b30  
P.P.V : 243,00 DH

6 118001 183111

MXGS0058

CORALAN 5 mg  
Boite de 56 comprimés

PPV:448DH00

98,30

MXGS0058

CORALAN 5 mg  
Boite de 56 comprimés

PPV:448DH00

98,30

LOT 200815  
EXP 06/2023  
PPV 98.30 DH

98,30